

exposé à payer plus souvent, mais en définitive des sommes bien moindres qu'aujourd'hui.

Le maximum de chaque police est, comme je l'ai dit, de \$10,000.00. Quand nous aurons \$1,500,000.00, il pourra s'élever à \$13,000.00; advenant \$2,000,000.00, nous pourrions assurer jusqu'à \$15,000.00; \$3,000,000.00 donneront \$20,000.00; et enfin \$4,000,000.00 les \$25,000.00 fixées par les Règlements.

Ce résultat, — s'il y a tant soit peu de bonne volonté chez les intéressés, — peut être obtenu dans deux ou trois ans. Alors et ensuite, le chiffre des risques continuant de monter, les directeurs pourront amender les Règlements et fixer un maximum de \$50,000.00 ou \$75,000.00. Voilà le programme, tel que je le comprends, et tel que l'ont compris, je crois, les fondateurs ou le fondateur de cette Société.

Mais de cette affaire chacun peut penser ce qu'il veut et agir en conséquence; d'autre part, *non omnes capiunt verbum istud* — tous ne comprennent pas tout de suite et de la même façon, et il faut leur laisser le temps d'étudier et de décider ce qui leur est le plus avantageux. D'ailleurs grand nombre de maisons, ayant déjà des assurances suffisantes, ne peuvent les abandonner aujourd'hui pour s'adresser à la nôtre.

Plus tard, elles nous donneront leur concours et nous aideront à former une société puissante qui pourra défier tous les feux.

D'ici là et pour que le succès soit assuré, il faut commencer par ne pas brûler et ne pas charger l'Association de trop de dépenses.

Tâchons d'observer les Règlements et de prendre toutes les précautions indiquées. Mais n'oublions pas la prière qui peut nous sauver de tant de malheurs et de tant d'incendies désastreux.

H. TÊTU, PTRE.